

AR PREFECTURE

013-241300375-20200916-DEU7142020-DE
Regu le 18/09/2020

LE 27 AOUT 2020

CCVBA



DEPOT CG -

C/Suiv

République française

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Economie Circulaire et Déchets
Dossier suivi par :
Dominique AZERMAI (poste 76 59)

24 AOUT 2020

Marseille, le

N/Réf : SECD-D20-01416

Objet : Nomination des représentants au sein de la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Madame, Monsieur,

Le 11 mars 2020 devait se tenir la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Compte-tenu du contexte sanitaire et dans un souci de protection de la santé de chacun, le Président du Conseil régional a fait le choix d'annuler cette réunion.

Cette Commission avait pour objet de vous présenter le rapport relatif à la mise en œuvre de la planification régionale des déchets qui est désormais intégrée dans le SRADDET, arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019, ainsi que la démarche d'animation menée par la Région.

Cette Commission devait être suivie du 2^{ème} Comité de Suivi du projet LIFE IP SMART WASTE «Towards a Circular Economy in the Provence-Alpes-Côte d'Azur Region: Implementing Waste Management Plans».

Vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement du support de présentation qui a été réalisé pour ces deux réunions :

http://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/20200311_COMITEDECHETREPORTEE_SUPPORT_COURRIERS.pdf

.../...

Hôtel de Région
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
www.maregionsud.fr ...



Une nouvelle réunion de la Commission Consultative des Déchets doit se tenir à l'automne 2020.

De plus, l'arrêté portant composition et modalités de fonctionnement de la Commission Consultative des Déchets du SRADDET du 28 novembre 2019 doit être ajusté pour tenir compte des changements de représentation au sein des structures, notamment suite au renouvellement des exécutifs des établissements publics de coopération intercommunale.

L'arrêté est téléchargeable en suivant le lien ci-dessous :

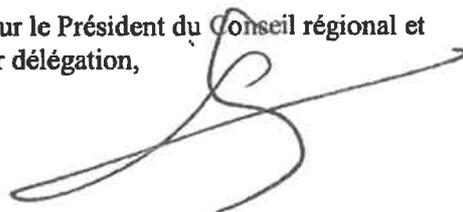
http://www.brdeec.org/fileadmin/user_upload/Ar2019-451__arrete_.pdf

Dans ce contexte, je vous remercie de bien vouloir nous informer du nom du représentant de votre structure et nous communiquer avant le 25 septembre 2020, ses coordonnées complètes.

Le Service Economie circulaire et déchets reste à votre disposition pour tout complément d'informations (planregionaldechets@maregionsud.fr, 04.88.10.76.41).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional et
par délégation,



Franck-Olivier LACHAUD
Directeur Général des Services